

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Département des Vosges

Arrondissement d'EPINAL

SEANCE du 19 Juin 2009

L'an deux mille neuf, le 19 juin :

Les membres du Conseil Syndical Mixte pour une Ecole de Musique se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Michel GRANDJEAN.

Présents : Mesdames Marie-Ange LEMIGNON, Carole PETITDEMANGE, Nathalie COURROY, Nadine KONDRATOW, Odile MARCHAL, Marcelle ANDRE et Messieurs Michel GRANDJEAN, Guérin PHILIPPE, Stanislas HUMBERT, Arnaud THOUVENIN, Yannick PEDUZZI, Etienne COLIN et Michel LAURENT.
20h45 arrivée de Madame Annette MARCHAL.

Procurations : Brigitte VALDENNAIRE à Nadine KONDRATOW, Myriam FEBVAY à Etienne COLIN, et Jean-Luc DESJEUNES à Marcelle ANDRE.

Excusées : Mesdames Brigitte VANSON, Cécile DAVAL, Martine PERRIN.

Absent : Monsieur Jérôme MATHIEU.

Invité : Monsieur Thierry COLLAS (Directeur de l'E.I.M.D.V)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Guérin PHILIPPE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Madame Gilberte MOUGIN, adjoint administratif, a été choisie comme secrétaire adjointe.

1 -MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations à prendre :

- Reverser la bourse à la création aux 6 artistes intervenants dans le spectacle '**MOSAIQUE, LE SILENCE DES MAINS**'
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité musique, discipline contrebasse à 2h00/20^{ème}

A l'unanimité les membres du Conseil Syndical **approuvent cette double modification.**

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 23 mars 2009. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu **est approuvé à l'unanimité.**

2 – POINT SUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE ‘THEATRE’

Le Président informe le Conseil Syndical de l'état d'avancement de la procédure des modifications des statuts du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique, relatives à la prise de compétence optionnelle théâtre.

Au final, les collectivités suivantes ont voté pour cette modification : La Communauté de Communes de la Haute Moselotte, les communes de Ramonchamp et Saint-Amé.

Deux communes ont voté contre : Rupt sur Moselle et Ferdrupt.

La Communauté de Communes de la Haute Moselotte souhaite bénéficier, par délibération, de la compétence théâtre sur l'ensemble de son territoire. Une convention entre la Communauté de Communes de la Haute Moselotte et le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique précisera les modalités pratiques de mise en œuvre. A priori, l'enseignement du théâtre réclamerait pour la saison musicale 2009/2010 un quota horaire hebdomadaire de cinq heures.

Un bilan financier des actions théâtre sera proposé aux conseillers syndicaux en fin de saison. En effet, le Président confirme que la mise en place du département théâtre n'aura aucune répercussion financière sur les communes ne bénéficiant pas d'un enseignement du théâtre.

Sous réserve de son acceptation, il est prévu que Nathalie SELIESCO, professeur d'arts dramatiques de NANCY, et présidente de l'ANPAD, soit marraine de cette opération.

L'Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées va mettre en action un plan de communication en direction des écoles primaires et des collèges.

3 - LE PROJET D'ETABLISSEMENT : DEBAT ET VOTE

Le Président passe la parole à Thierry COLLAS, Directeur de l'EIMDV, pour qu'il présente succinctement le projet d'établissement aux élus du Conseil Syndical.

Il est rappelé que le projet d'établissement est un document obligatoire pour toutes les écoles de musique du Département.

Ce document doit répondre aux questions suivantes : une école de musique pour quoi faire ? Pour qui et avec qui ? Avec quels moyens ? Avec quels projets ? Quels financements ? Quels axes de développement ?

Le projet d'établissement a été validé par l'équipe pédagogique le mardi 19 mai 2009, et présenté aux responsables des sociétés musique le lundi 18 mai 2009. Il convient de le faire valider par les élus du Conseil Syndical, après un débat enrichissant. Sur proposition du Président, les élus du Conseil Syndical valide à l'unanimité le projet d'établissement de l'école de musique intercommunale des deux vallées.

Les débats ont fait apparaître les remarques suivantes :

- Odile MARCHAL s'interroge sur le bien fondé de la poursuite des interventions musicales en milieu scolaire à Ramonchamp sous la forme actuelle. Il lui est répondu, qu'effectivement, il est souhaitable que les interventions musicales en milieu scolaire prennent une autre forme, la présentation d'instruments, par exemple.
- Michel GRANDJEAN précise qu'un dossier de demande subvention a été envoyé à la CAF, pour la création de nouvelles activités par l'école de musique intercommunale.

- Les cours de contrebasse seront centralisés sur une commune, pour des raisons pratiques. La contrebasse se déplace difficilement.
- Il en est de même pour l'éveil musical, qui verra l'équipement d'une salle ou deux sur le territoire.
- Arnaud THOUVENIN demande si un agrandissement du Syndicat Mixte sur la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie serait facilement gérable au niveau de la gestion des heures des professeurs. Thierry COLLAS répond, qu'effectivement, cela poserait, suivant les professeurs, quelques problèmes, mais non insurmontables.
- Le président évoque les discussions qu'il a eues avec la Communauté de Communes de la Haute Meurthe, cette dernière souhaitait avoir des informations précises sur le fonctionnement de l'école de musique intercommunale.

4 – REVERSER LA BOURSE A LA CREATION AUX 6 ARTISTES INTERVENANTS DANS LE SPECTACLE 'MOSAIQUE, LE SILENCE DES MAINS'

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges va verser au Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique une bourse à la création de 2.500,00 € conformément à la convention signée entre tous les partenaires.

Il convient de prendre une délibération pour que le Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique reverse cette bourse aux 6 artistes, soit 416,00 € brut chacun.

Les six artistes sont les suivants :

Comédienne : Camille JEANGORGES

Musiciens et compositeurs : Jean-Noël AUER

Thierry COLLAS

Daniel THIEMONGE

Didier TOUBHANS

Images : Jacques HERTRICH

**Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité
Autorise le Président à reverser cette bourse aux 6 artistes.**

- Il est demandé si cette bourse couvre l'ensemble des frais imputés par le spectacle. Quelques frais sont à la charge du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique, comme une facture de 56€ pour le développement de photos et d'autres frais annexes.
- Les séances du vendredi sont complètes, il reste de la place pour les séances du samedi.

5 – CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALITE MUSIQUE, DISCIPLINE CONTREBASSE

Le président propose aux conseillers syndicaux la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique discipline Contrebasse, à 2H00/semaine, dès septembre 2009.

Les membres du Conseil Syndical, **à l'unanimité,**

Votent la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline CONTREBASSE,

Disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Chargent leur Président de nommer un agent à ce poste.

1 élève adulte est déjà inscrit, 2 adultes ont manifesté le désir d'en faire. Une séance d'essai sera organisée à la rentrée 2009.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le spectacle 'Mosaïque ou le silence des mains' les 26 et 27 juin au Musée du Textile à VENTRON

Cette réalisation ayant été largement évoquée au cours des différents conseils, il n'y a rien de plus à ajouter. Rendez vous est pris les 26 et 27 juin 2009.

- Point sur la réunion en PREFECTURE du 15 Mai 2009

Le président résume la réunion qui s'est tenue en Préfecture le vendredi 15 mai 2009, avec les Maires et Président des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

Ce point appelle les observations suivantes :

- La marge de manœuvre du Syndicat est faible pour faire baisser les coûts de fonctionnement, 90% du budget étant consacré aux frais de personnels.
- Les tickets ZAP ne concernent pas une inscription dans une école de musique dans les Vosges.
- L'augmentation des droits d'inscription pour les adultes est débattue. Attention aux éventuels effets pervers, puisque les adultes ne bénéficient pas encore des mêmes prestations que les enfants. De plus, nos orchestres d'harmonie ont besoin d'adultes. Attention de ne pas gêner la politique de l'école de musique intercommunale en faveur des adultes. Une augmentation des tarifs d'inscription, de manière brutale, n'aurait que peu d'effets sur le budget, et aurait, par contre, des effets négatifs sur le nombre d'inscrits. La piste du quotient familial sera étudiée, car plus à propos. Il est important de veiller à ce que les classes moyennes ne soient pas pénalisées.
- Monsieur COLIN précise qu'au sein du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique, les lois sur les statuts des enseignants sont respectées, c'est à souligner.
- Le président informe qu'en septembre 2009, la présentation du rapport d'activités se fera en public, devant les conseillers syndicaux, Maires...

- Point sur les JEPAT (avril 2009)

Odile MARCHAL dit sa satisfaction d'avoir assisté à une partie des JEPAT, et constate que l'école de musique intercommunale des deux vallées ne coûte pas si cher, par rapport à d'autres écoles de musique.

Michel LAURENT remercie l'école de musique intercommunale des deux vallées d'avoir répondu favorablement à une demande tardive de l'école primaire de Saint Amé, pour bénéficier de l'aide d'un professeur dans le cadre du spectacle scolaire de fin d'année. C'est Catherine COLLAS, pianiste, qui s'est chargée d'accompagner le spectacle.

Carole PETITDEMANGE informe du bon déroulement des séances d'éveil 'petite enfance' au pôle multi accueil de Saulxures et en remercie l'Ecole de Musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La prochaine séance aura lieu le 3 septembre 2009.

Le Président du Syndicat Mixte
Pour une Ecole de Musique

Michel GRANDJEAN